



## RÈGLEMENT NUMÉRO 53

### RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026.

#### 1. *Référence*

Article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*.

#### 2. *Dispositions générales*

Les dates des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2025-2026 sont les suivantes :

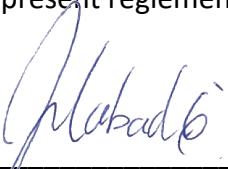
1er octobre 2025  
28 octobre 2025  
25 novembre 2025  
27 janvier 2026  
24 février 2026  
31 mars 2026  
28 avril 2026  
26 mai 2026  
30 juin 2026

#### 3. *L'heure et l'endroit*

Les séances ordinaires du Conseil des commissaires se tiendront à 18 h 30, en format hybride, aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 Katimavik, Gatineau, Québec.

#### 4. *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur le 25 juin 2025.

  
Présidente

  
Secrétaire général

EK/rv